



Universités & Territoires

n°97

20 mai 2014

Sommaire

Pages 3 à 5 : Chercheurs étrangers à Nantes.

[Lire la suite](#)

Pages 6 à 8 : Réhabilitation au CROUS de Lyon. Entretien avec Vincent Labouret directeur du Crous de Lyon-Saint-Etienne

[Lire la suite](#)

Pages 9 : Journée AVUF Grand Sud et Nouvelle donne au lendemain des élections municipales.

[Lire la suite](#)

Pages 10 à 13 : L'accueil des étudiants étrangers en France par Campus France.

[Lire la suite](#)

Page 13 et 14 : Chronique de l'Agence 2e2f . Chronique ESN France.

[Lire la suite](#)

Pages 15 à 17 : Jumelage des communes et mobilité étudiante. Contribution sur l'emploi.

[Lire la suite](#)

Page 17 à 20 : L'afev se mobilise. Orsu : L'Université : un outil de lutte contre l'isolement lié à la perte d'emploi.

[Lire la suite](#)



Éditorial

Élections & délégations



Par Nicolas Delesque

Directeur de la publication

Les élections municipales sont passées, les maires et leurs équipes ont été nommés, le troisième tour que représente la nomination des exécutifs des communautés de communes, agglomérations et futures métropoles se termine : c'est l'heure de la réactualisation des fichiers pour des lettres comme la nôtre.

Avec un rapide coup d'œil, le premier enseignement sur la composition des équipes et surtout sur la répartition des postes et leurs intitulés, que l'on peut porter : la tendance n'est pas à l'homogénéisation, elle est même malheureusement à un certain retrait de leur nombre et un manque de visibilité. L'enseignement supérieur apparaît dans les délégations municipales, ailleurs elle est déléguée au regroupement communal, dans d'autre elle est présente dans les deux ! Dans certains endroits la délégation – ou tout du moins son intitulé – a carrément disparue.

(Suite page 2)

Parties prenantes



(Suite de l'Edito)

Nous connaissons déjà des appellations très différentes, fruits de stratégie locales propres, et mettant l'accent sur des priorités assumées, vie étudiante, Université, Enseignement supérieur et ou Recherche, voir rattaché au développement économique ou à l'attractivité du territoire. Dorénavant nous aurons aussi des gouvernances à géométrie variable avec des implications plus ou moins légitimées des différentes collectivités.

Pourquoi ce phénomène ? Incertitudes face aux changements et futurs changements compris dans les différents volets de la loi de décentralisation passée et à venir, qui donne la compétence de soutien aux établissements d'ESR aux métropoles et agglomérations et devrait instituer la région comme chef de file de l'enseignement supérieur ? Calage nécessaire entre les villes et leurs regroupements qui vont se voir dotés de compétences générales pour les métropoles ou élargies pour les autres ? Réflexions non encore abouties sur les

possibilités de prise de compétences à fort enjeu économique et budgétaire comme le logement étudiant ?

Ces raisons seraient « un moindre mal » et pourrait signifier positivement des discussions locales à venir sur la place et le rôle de chacun dans le développement de son réseau d'Enseignement Supérieur.

Espérons simplement que ce recul du nombre d'élus en charge de l'université ou de la vie étudiante, si il se confirmait, ne soit pas un premier effet des baisses de dotations que s'apprête à subir les collectivités locales.

Au moment où les Universités doivent rendre leur copie sur les périmètres des futures Communautés, il est à souhaiter que cette hétérogénéité des partenaires territoriaux n'entrave pas leur participation à la définition des futures stratégies de ces nouvelles entités fondamentales pour le développement et l'attractivité de nos territoires. ■

Chronique



**Par Vincent Dupy,
Président fondateur
d'ADELE.**

A la demande des Ministres de l'enseignement supérieur et du logement, M. Marc Prevot, Inspecteur général de l'équipement, a mis en place un Comité pour suivre l'engagement présidentiel de construire 40 000 logements étudiants pendant la mandature. L'AIRES et l'ADELE centralisent les constructions de résidences étudiantes dans le secteur conventionné (hors CROUS) et non conventionné.

Pour l'année 2014 : 53 résidences (dont 1 mixte), soit un total de 5 985 loge-

ments (6 748 lits) :
- 19 résidences conventionnées (1 945 logements – 2 027 lits) ;
- 34 résidences non conventionnées (4 002 logements – 4 077 lits)

Pour l'année 2015 : 62 résidences, soit un total de 9 116 logements (9 224 lits) :
- 25 résidences conventionnées (3 994 logements – 4 006 lits) ;
- 37 résidences non conventionnées (5 122 logements – 5 218 lits)

Pour l'année 2016 : 22 résidences, soit un total de 3 133 logements (6 748 lits) :
- 25 résidences conventionnées (1 394 logements – 1 479 lits) ;
- 37 résidences non conventionnées (1 739 logements – 3 248 lits)

Pour l'année 2017 : 4 résidences, soit un total de 285 logements (285 lits) :
- 4 résidences conventionnées (285 logements – 285 lits). ■



Universités & Territoires

Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AVUF, l'ADELE et la CPU
ISSN 2263-8431

Directeur de la publication : Nicolas Delesque
Gérant :

Philippe Campinchi (PCC)

Comité d'orientation : En cours de constitution
Rédaction : Philippe Campinchi, Nicolas Delesque, Jérôme Sturla,

Crédits photos et iconographies : DR, Fotolia, DR (illustration).

Remerciements : Anne Benoit, Frédéric Benhamou, Charles Dechamps Jean-Paul Domergue, Vincent Dupy, Lola Duprat, Magali Esposito, Antoine Grassin, Antoine Godbert, Daniel Lamar, Vincent Labouret, Aspasia Nanaki, Marie-Genevieve Picart, Philippe Quéré, Elise Renaudin, François Rio, Caroline Sezeestre Julie Testi.

Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT
Institutionnel : 500 euros HT

Parties prenantes : Convention particulière

Universités & Territoires : Chez PCC 115 rue Oberkampf 75011 Paris **Tél :** 0684606274

E-mail : redaction@universites-territoires.fr

Universités & Territoires remercie





Chercheurs Etrangers à Nantes

par Olga Galatanu et Caroline Sezestre

L'Association « Chercheurs Etrangers à Nantes » est une association d'institutions concernées par l'accueil des chercheurs internationaux et qui a pour objectif de faciliter la mobilité des « cerveaux » et l'intégration, administrative certes, mais aussi culturelle, linguistique et humaine à Nantes.

Créée en 2001, à l'initiative de l'Université de Nantes et de Nantes Métropole sous le nom de « Association pour l'Animation de la Maison des Chercheurs Etrangers à Nantes », elle réunit à l'époque les acteurs locaux du rayonnement international : l'Université, les Grandes Ecoles mais aussi le CHU, la CCI, les collectivités... Leur souhait est de voir un jour à Nantes, un lieu dédié aux chercheurs étrangers qui puisse les héberger au sens large du terme : leur proposer un logement mais aussi un endroit d'échange et de partage. L'unique salariée de l'époque répertorie les chercheurs internationaux présents à Nantes et recense les besoins administratifs mais aussi sociaux, culturels... Les réflexions s'approfondissent et se concrétisent au fil des années.

2007 est l'année de l'inauguration de la Maison des Chercheurs Etrangers à

Nantes, concept « jumelé » avec celui de la Maison des Echanges Internationaux et de la Francophonie de l'Université de Nantes, construite dans le cadre du plan Etat-Région, et aussi celui de l'arrivée de l'Association, désormais appelée Chercheurs Etrangers à Nantes, dans les murs de la MCE. Deux permanentes s'y installent ainsi que la gestionnaire du bâtiment pour les résidents.

Les chiffres d'accueil personnalisé sont significatifs : de 50 personnes répertoriées en 2001 on peut mentionner 200 personnes identifiées en 2005. Aujourd'hui avec différents outils mis en place l'on compte, plus de 850 personnes accompagnées en 2013, dont presque 380 sont considérés « primo arrivants », c'est-à-dire nouveaux à Nantes.

(Suite page 4)

Olga Galatanu est de 2003 à 2008 Vice-présidente de l'Université en charge du développement des relations internationales et de la francophonie ; 2003 à 2008 et 2010 à 2012 Présidente de l'Association Chercheurs étrangers à Nantes. **Caroline Sezestre** est Chargée de mission de l'Association depuis juin 2008 (en photo ci-dessous crédit Acean).

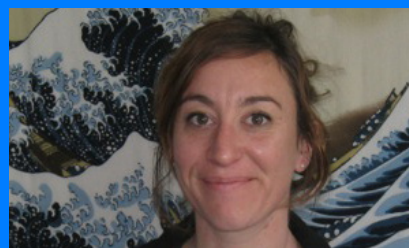


Photo de l'inauguration de la Maison des Chercheurs étrangers à Nantes.



(Suite de la page 3)

L'Association réunit actuellement 20 membres qui cotisent annuellement pour le bon fonctionnement de celle-ci: les 3 membres de droit : l'Université de Nantes, la Communauté Urbaine de Nantes et le Conseil Régional des Pays de la Loire ; les établissements d'enseignement supérieur et de recherche locaux : Audencia, le CHU, le CNRS, l'Ecole Centrale, l'Ecole des Mines, ONIRIS, l'Ecole d'Architecture, l'Ecole du Bois, l'Etablissement français du Sang, l'IEA, IFREMER, l'INRA, l'INRIA, l'INSERM, l'IFSTTAR, l'IRT Jules Verne, la MSH.

L'Association est présidée par un représentant de l'une des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, notamment l'Université de Nantes, et quatre autres personnes viennent compléter le Bureau.

Le fonctionnement et l'évolution de l'Association sont redevables aux institutions qui ont eu l'initiative de ce sa création, l'ont pensée et mise en œuvre.

La mutualisation des services proposés, aussi bien que de l'offre d'hébergement à la MCE ont bénéficié à l'ensemble des structures et a eu pour mérite de coordonner l'accueil du public scientifique à Nantes.

L'association, qui fait partie du réseau européen Euraxess présente, par rapport à tant d'autres points de contact, trois points d'originalité :

- La première est d'ordre humain, mais combien importante pour le chercheur en mobilité, qui trouve dans cette étape de sa vie de chercheur l'opportunité de pouvoir « se libérer » de tous les soucis quotidiens, de se consacrer entièrement à sa recherche.

- La deuxième est liée à l'offre culturelle faite aux chercheurs étrangers, par exemple, de se former à la langue du pays. L'association a trouvé la solution pour leur offrir à des prix symboliques des cours de français, dispensés avec enthousiasme par les jeunes diplômés de l'Institut de Recherche et Formation en Français Langue Etrangère de l'Université de Nantes. Egalement, l'Agenda

Interculturel, le programme de soirées et sorties contribue à l'intégration sociale autant que la découverte culturelle.

- La troisième consiste dans le jumelage de ce projet de « Maison des Chercheurs Etrangers » avec celui de la « Maison des Echanges Internationaux et de la Francophonie » de l'Université de Nantes, projet réalisé dans le cadre du contrat Etat – Région. La MEIF est le lieu d'accueil des étudiants étrangers, assurant les mêmes services administratifs et d'intégration culturelle, professionnelle et humaine.

L'originalité consiste surtout dans le fait que les deux maisons, qui font partie du même bâtiment, peuvent ensemble réaliser des activités multiples : cours de français, soutenances de thèses, tout en accueillant et assurant le logement de thésards et de membres étrangers des jurys, réunions de recherche et festivités pour ceux qui sont loin de leurs maisons et de leurs pays. ■

Info +

<http://www.nantes-chercheur.org/>

Les services proposés

L'association est labellisée « Euraxess Local Point » depuis juin 2008. Elle répond donc à des besoins identifiés regroupés en trois grandes familles de services à mettre en œuvre : les services juridiques, les services d'informations pratiques et les services d'intégration.

Les services juridiques qui concernent toutes les procédures d'entrée, de séjour et de travail des chercheurs étrangers, de leurs conjoints et enfants en France : visa, titres de séjours, permis de travail...

Les services d'informations pratiques qui sont personnalisés en fonction des besoins, et comprennent la recherche de logement en tenant compte du budget, de la localisation du laboratoire, des écoles pour les enfants ; l'information sur le système de santé en France, avec par exemple les médecins anglophones à Nantes ; mais aussi les impôts, les transports, la vie locale, les loisirs comme les associations sportives.

D'ailleurs un chercheur japonais était le temps de son séjour devenu entraîneur d'une équipe féminine de volley à Rezé !

C'est le troisième volet des services développés, l'intégration, dont s'occupe l'association et qui viendra parfaire le séjour du chercheur et de sa famille.

Pour cela elle développe des cours de français pour les chercheurs et leur famille qui ont le choix entre trois niveaux différents et avec des sessions organisées trois fois par an, ce qui permet aux personnes arrivées en cours d'années de pouvoir rapidement commencer leur apprentissage.

Développer l'intégration, c'est aussi développer les soirées et sorties qui composent un cercle social et amical sous prétexte de découverte du patrimoine local. Dernier événement en date, la soirée de dégustation de produits locaux avec une présentation des marais salants et quelques animations locales. Des liens se créent entre chercheurs et les personnels des laboratoires sont bien entendu invités à accompagner leurs collègues internationaux. Enfin, chaque année, l'association organise le rendez vous incontournable des personnels des établissements membres accueillant les chercheurs étrangers : la formation annuelle sur les procédures juridiques et leurs actualisation, qui permet aux participants de partager leur expérience. ■



Trois questions à ...

Frédéric Benhamou, Président de l'Association et Vice président Recherche de l'Université de Nantes



La collaboration entre les collectivités et les EESR est-elle naturelle ? Partagez vous les mêmes objectifs ?

Nantes Métropole et la Région Pays de la Loire travaillent en étroite relation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour favoriser le développement de ces derniers. Des réunions de

concertation sont souvent organisées, les EESR sont consultés lors de l'élaboration d'outils pour le territoire, la collaboration est donc logique et incontournable.

Cette structure suffit elle aujourd'hui à accueillir les chercheurs à Nantes, ou percevez vous des besoins nouveaux à satisfaire ?

Sur les trois dernières années, environ 360 nouveaux chercheurs par an ont été accompagnés dans leur arrivée à Nantes par l'Association. C'est un chiffre stable et qui pourra évoluer en fonction des nouveaux projets lancés notamment avec H2020 et des instruments d'attractivité du territoire mis en place. La mutualisation des services au sein de l'Association permet une réactivité efficace et une expertise pointue. Les 24 appartements de la MCE hébergent 140 résidents en moyenne par an. Ils sont donc très utilisés et même si les refus ne sont pas en augmentation, un bâti du même acabit pourrait bénéficier tous les laboratoires, surtout des logements de type T2, T3 voire plus grands pour un hébergement adapté aux chercheurs qui viennent en famille.

Quel budget faut il ? Quels sont les plus de la structuration Association/Maison à la Nantaise ?

La plus grosse part du budget annuel de l'Association (environ 130.000 euros) est allouée à la masse salariale, deux employées à plein temps. Le reste du budget passe pour une grande part dans les activités d'intégration : notamment l'organisation des cours de français et l'Agenda Interculturel de sorties et soirées dont une partie importante est prise en charge par l'association. La MCE, qui est en quelque sorte le quartier général de l'Association, est propriété de Nantes Métropole qui l'a en partie financée, ainsi que le Département et la Région, en plus de financements européens. Nantes Métropole a mis en place un gestionnaire pour la partie hébergement, Appart'city, qui s'occupe donc des locataires, des états de lieux et de la maintenance générale du bâtiment. Cette Maison prend tout son sens car elle permet l'accueil personnalisé, la dimension humaine de l'accompagnement à l'arrivée, c'est aussi un lieu de vie, des résidents évidemment mais aussi lors des soirées ouvertes à tous les chercheurs. ■

Point de vue

Par Ayca F Gultekin, MD, Associate Professor of General Surgery Bulent Ecevit University School of Medicine, General Surgery Department, Kozlu, Zonguldak, Turquie

Mon objectif en venant au CHU de Nantes était de passer une période de trois mois au service d'Endocrine et de maladies du système digestif. Je suis allée dans plusieurs institutions dans différents pays, cependant je n'ai jamais reçu un service aussi excellent que celui offert par l'Association Chercheurs Étrangers à Nantes.

L'association m'a facilité la vie et m'a permis de rencontrer d'autres personnes. J'ai pu bénéficier d'un environnement extrêmement confortable, de sorte que je puisse me concentrer efficacement sur mes recherches. Bien que c'était la première fois que je venais en France et que je ne parlais pas français, je n'ai jamais eu de difficulté à communiquer avec les personnes de l'association. Je pense que l'association mérite d'être complimentée, non seulement parce qu'elle rend des services bien organisés aux chercheurs étrangers, mais aussi parce qu'elle propose des événements intellectuels et culturels amusants où l'on rencontre du monde. Parce que je travaillais beaucoup j'ai seulement participé à quelques unes des activités, mais mon conseil aux futurs chercheurs invités est de ne pas manquer les soirées et sorties organisées par l'association.

Encore une fois, je remercie beaucoup l'association d'avoir créé un environnement aussi excellent et d'avoir rendu mon séjour mémorable.





Réhabilitation **au CROUS de Lyon**

par **Nicolas Delesque**, Directeur de la publication *Universités & Territoires*

A la rentrée 2013 et en vue de l'élaboration des CPER 2015-2020, le ministère rappelait, à juste titre, l'importance de l'investissement consenti et du nombre de constructions nouvelles des deux derniers contrats Plan (2000-06 et 2007-13). Ces investissements ont fait progresser, entre 2005 et 2010, la surface universitaire de plus d'un tiers, tout en négligeant souvent l'entretien et la réhabilitation du patrimoine existant. La réhabilitation est dorénavant privilégiée, par souci économique bien entendu, mais aussi dans la perspective de mise aux normes énergétique du patrimoine universitaire, qui a pris du retard en la matière, et de la réponse aux besoins numériques qui se fait de plus en plus sentir.

En parallèle de ces orientations, la question du logement étudiant reste un problème pour une bonne partie des territoires accueillant la majorité des étudiants. Malgré la politique de rénovation du patrimoine du Crous et le plan 40 000 lancé par le chef de l'Etat,

le double objectifs de performance d'atteindre 10% des effectifs étudiants et de 30 % des boursiers logés dans des habitats dédiés dans chaque académie semble encore très éloigné.

Il nous a semblé intéressant de faire le

parallèle entre ces deux données et de profiter de cette situation pour essayer de mettre en valeur des opérations passées, en cours ou à venir qui ont conduit à des réalisations intéressantes et dont certains acteurs pourraient s'inspirer.

Ne-dit-on pas que c'est en temps de crise que l'imagination revient au pouvoir... et peut être nous donnera-t-elle quelques modestes idées pour répondre, au moins en partie, aux problèmes qui nous sont posés.

Reconversion, réhabilitation, restructuration, rénovation, tous ces termes s'appliquent parfaitement à une des résidences les plus connues du Crous de Lyon, et aussi une des plus prisées par les nouveaux étudiants : la résidence Jacques Cavalier.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

Prisée donc bien entendu par sa situation géographique, à proximité de plusieurs campus universitaires, au cœur du 8ème Arrondissement, mais aussi par son ambiance à la fois conviviale, chaleureuse et sécurisée.

Il est vrai que l'hétérogénéité des logements proposés, de la chambre simple avec sanitaire, aux studios en passant par des appartements partagés permet de répondre à des demandes différentes et d'obtenir une certaine mixité de profils.

Chaleureuse aussi, car si les étudiants ne doivent pas tous connaître sa longue histoire, ils sont forcément un peu rassurés en voyant ces aménagements, certes fonctionnels, mais rappelant aussi plus la maison traditionnelle que les bâtiments des années 70. Il n'est d'ailleurs pas rare de trouver sur internet, des commentaires d'étudiants étrangers s'extasiant – So nice !- sur les parquets en bois ou sur les vieilles portes de placards parfois encore présentes dans certaines chambres leur donnant cet aspect « cosy ».

L'histoire de cette résidence débute au tout début du 20ème siècle avec le rachat d'une partie d'un ancien couvent par une des familles les plus connues de Lyon qui venait de faire fortune : la famille Lumière. Transformé tout d'abord en hôpital pendant la guerre de 14-18, ils vendent le bâtiment à la ville de Lyon

qui, sous l'impulsion du recteur de l'époque Jacques Cavalier, le transforme en maisons d'étudiants.

Inauguré par le président du conseil Edouard Herriot en 1923, elle devient la première Maison d'Etudiants de France avec ses 90 chambres, et doit dès la première rentrée refusée 30 candidatures !

Agrandie par acquisitions de bâtiments mis à disposition de l'université ou de construction sur des terrains universitaires, elle trouve sa forme définitive en 1949 pour faire face à la première massification de l'université avec la construction de deux étages supplémentaire sur une partie du bâtiment.

Les visiteurs peuvent bien voir les différences de niveau entre les deux bâtiments l'un en R+3 ayant gardé l'aspect traditionnel d'un bâtiment de couvent et l'autre en R+5 et son aspect plus moderne donné par son toit plat. Puis plus rien jusqu'à la fin des années 90, et la résidence commence à pâtir de l'absence de rénovation et d'un décalage de plus en plus important avec les standards en cours.

En trois ans, à partir de 98, la mise en conformité est lancée et le choix est fait de mixer les produits d'une part (chambres, studios et quelques T1) et d'adjoindre d'autre part un nouveau bâtiment central afin d'y installer les circulations nécessaires à la mise en conformité de l'ensemble de la résidence.

C'est dans ce nouveau bâtiment central que sont insérés les appartements partagés, sur les 4 niveaux, à la fois par nécessité liée aux contraintes de ce nouveau bâtiment, mais aussi pour tester une nouvelle offre mise à disposition des étudiants.

Sur chaque niveau, dans une surface assez restreinte, enchâssée entre les deux bâtiments historiques et donc avec des ouvertures uniquement coté façade, 6 chambres d'un peu plus de 10M2 se répartissent autour d'une salle d'eau fonctionnelle et d'une véritable cuisine équipée pouvant accueillir les 6 locataires pour des repas conviviaux.

Depuis, la plupart des nouvelles résidences étudiantes du Crous, intègrent environ 10 % de logements partagés dans les produits proposés. Avec un peu de recul, il serait intéressant aujourd'hui d'analyser l'apport de ce mode d'habitat dans la vie des résidences : facilite-t-il l'animation, répond-il à un besoin particulier, une demande exprimée... En tous cas ces appartements semblent trouver preneurs chez les étudiants.

Patrimoine de l'histoire de l'université lyonnaise et française, témoignage de l'action de grands hommes de la ville de Lyon, on peut regretter aujourd'hui l'absence de mise en valeur de ce bâtiment. Elle en reste pas moins un bel exemple de l'évolution possible d'un bâtiment emblématique d'une ville, dans les différents usages qui en ont été fait - couvent, hôpital, Université, résidence étudiante - mais aussi dans l'évolution de son aménagement pour accompagner des usages et des demandes des étudiants qui ne manquent pas de changer au gré des époques. ■

Info +

<http://www.crous-lyon.fr>



Fiche technique

84 chambres rénovées de 9m2
133 studettes de 12m2
20 T1 de 17m2
4 appartements de 6 chambres

Salle informatique
Salle de travail
Laverie
Garage à vélos
Accès sécurisé par badge
Gardien 24H/24H

Entretien

Avec Vincent Labouret directeur du Crous de Lyon-Saint-Etienne



Ces dernières années le développement d'offres de logements du Crous de Lyon s'est accompagné d'une diversification de mode d'habitat : Logements partagés, logements intergénérationnels, logements chercheurs, ... cela répond à un besoin exprimé par des partenaires ou votre propre analyse de la demande ?

Depuis de nombreuses années nous avons quelques offres de la part de personnes âgées souhaitant héberger des étudiants contre service et présence, mais c'est surtout par l'évolution de la législation et les propositions des CCAS avec la mise à disposition des studios dans les étages élevés des résidences de personnes âgées des villes de Lyon & Villeurbanne que nous proposons depuis 10 ans une centaine de logements. Pour les appartements partagés, le CROUS de Lyon St Etienne a une expérience assez ancienne (1991) . Nous avons une politique très volontariste en ce domaine depuis ces 3 dernières années pour toutes nos nouvelles constructions. Les élus étudiants du CROUS ont été largement associés à la démarche. Ces logements ont l'avantage de proposer un loyer plus faible et de

favoriser l'insertion des étudiants. Concernant le développement des logements pour les enseignants-chercheurs, c'est bien entendu pour répondre à la demande des établissements qui nous sollicitent, car ils savent que nous proposons des logements de qualité à des prix très intéressants. Nous accueillons aussi quand cela est possible dans ces résidences des doctorants et post-docs.

Concernant les logements partagés, comme nous les voyons à la résidence Cavalier, quels sont les premiers bilans que vous en tirez ? Attirent-ils un public particulier ?

Nous avons donc un recul suffisant après 23 années d'expérience . Ces logements attirent spontanément les étudiants étrangers en échange et il est intéressant de noter une certaine réticence dans un 1er temps de la part des étudiants français puis étonnamment une très forte demande pour rester les années suivantes dans ce même type de logement. Ces logements sont un outil précieux pour lutter contre l'isolement, phénomène plus répandu qu'on ne le croit dans le monde étudiant.

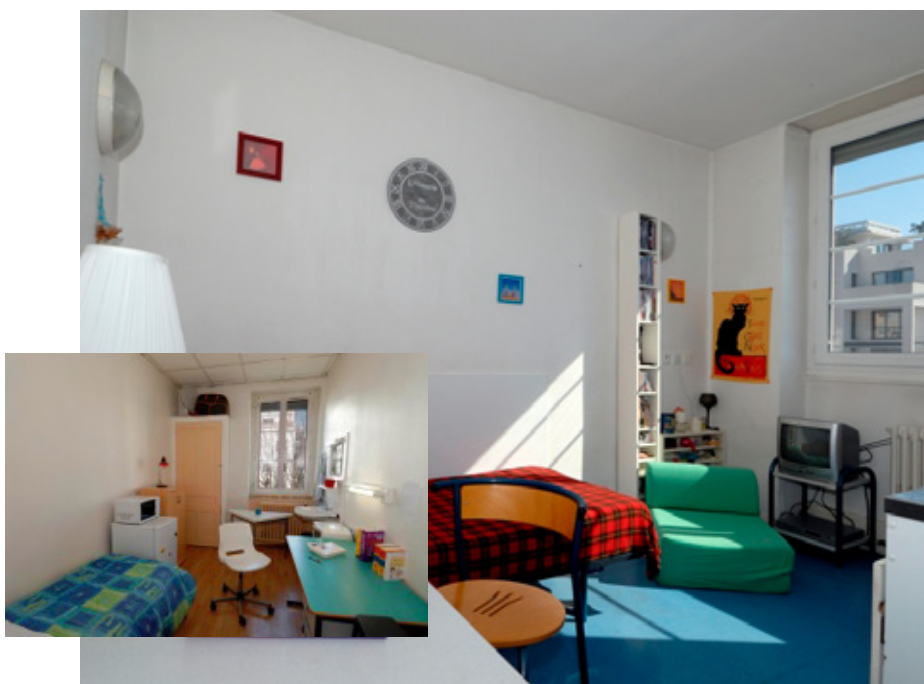
Souhaitez-vous généraliser cette offre au côté de l'offre plus traditionnelle des chambres et studios? Et avez-vous déterminé un programme précis nombres de places? Équipement particulier ?

Oui nous souhaitons généraliser cette offre qui devra représenter 30% des nouvelles places construites par le CROUS. A titre d'exemple, nous ouvrirons 83 places en colocation d'ici septembre 2015.

Nous avons maintenant un programme précis, ce sont des colocations de 4 ou 6 et nous avons déterminé les équipements que nous voulons retrouver dans toutes ces colocations.

La diversification des produits implique-t-elle aussi des changements dans les modes de gestions ? Dans votre organisation?

Nous avons opté pour un mode de gestion spécifique : il s'agit majoritairement de colocations non choisies (bien évidemment, si des étudiants souhaitent habiter ensemble, ils sont prioritaires). Chaque étudiant est titulaire d'un bail personnel et sa chambre dans l'appartement partagé est une partie privative. ■



Journée **AVUF** Grand Sud

par Jean-Paul Domergue, chef de projet « formations et séminaires de l'AVUF »

A l'initiative, et avec le soutien de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet, l'AVUF a organisé, le jeudi 27 mars 2014 à Castres (pour mémoire : 3 jours avant le second tour des élections municipales et le remaniement ministériel) une rencontre interrégionale entre des responsables de l'ESR d'agglomérations et de villes d'Aquitaine, de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées avec la participation du PRES « Université de Toulouse ».

L'objectif était de faire le point technique sur les niveaux d'information et d'implication des collectivités locales dans les différentes réformes et programmes d'activité (CPER, Fonds européens, politique de site, schémas régionaux et locaux, etc.) en prévision, en particulier de l'arrivée de nouveaux élus.

Les principaux constats ont été :

- de grandes différences d'organisation et d'implication des collectivités locales entre les trois régions représentées, en matière de diffusion des documents, de participation à des réunions, de délais de réponse accordés
- l'atout majeur représenté par les divers travaux stratégiques et opérationnels réalisés en amont, lorsqu'ils existent, par et avec les acteurs locaux : études DATAR, schémas régionaux, contrats de « sites de proximité », etc....
- à l'inverse, une connaissance très relative des processus de planification, de négociation, et de décision dans la relation Etat-Universités : modes d'évaluation, contrats quinquennaux, regroupements d'établissements, conséquences de l'autonomie renforcée en matière budgétaire, immobilière et de ressources humaines
- les novations résultant d'une approche territorialisée impliquant un grand nombre d'acteurs, de partenaires, et de tutelles disposant de marges d'initiative très différentes, par exemple entre présidents d'universités et proviseurs de lycées pour les projets de bac -3 à bac +3 ou pour la mise en œuvre de plates-formes technologiques, voire encore pour les activités

d'information, d'orientation, d'insertion professionnelle, ou de diversification et de sécurisation des parcours

- la valeur économique et sociale qui peut résulter de la prise en compte, dans les projets nationaux, des dynamiques territoriales fondées sur le lien université-lycée (démocratisation de l'accès et de la réussite) et sur le continuum enseignement supérieur-recherche-innovation (finalité activité et emploi).

Un constat général et des questionnements majeurs :

- dans quelle mesure les modalités de la politique ministérielle de sites, fondée sur des territoires régionaux et académiques et conjuguée avec les nouvelles compétences dévolues aux régions et aux métropoles, risque-t-elle de conduire à une territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ?
 - quelles seront les collectivités partenaires et les organisations définies par les textes finaux de décentralisation ?
- Un remerciement particulier à l'Université de TOULOUSE pour sa participation et les éclairages apportés.

De cette première journée, l'AVUF a produit quelques premières propositions de pistes de réflexion et de travail :

- un appui à la diffusion de l'information nationale et régionale, et la diffusion de bonnes pratiques et de méthodologies stratégiques et opérationnelles
- le perfectionnement des contrats d'objectifs et de moyens entre universités, écoles, et collectivités locales. ■

Nouvelle donne

Les élections municipales de mars 2014 ont modifié en profondeur le paysage universitaire dans les collectivités.

Le paysage politique local a subi un bouleversement impressionnant. Parmi les villes adhérentes à l'AVUF, nous devons saluer l'arrivée de très nombreux nouveaux Maires ou président d'EPCI : Caen, Saint-Etienne Métropole, Reims Métropole, Rouen, Caen, Clermont-Ferrand, Valence, Montpellier, Grenoble, Bourges Plus, La Rochelle, Béziers Méditerranée, Lille-Métropole, Chambéry, Rennes-Métropole, Nantes...

La seconde tendance que nous devons souligner est le fort rajeunissement des élus. En 2002 comme en 2008, les conseils municipaux s'étaient alors très largement dotés d'élus en charge de la vie étudiante. Ce n'est visiblement pas le cas en 2014. On assiste à une croissance des transferts de compétences ESR, et même parfois vie étudiante, des communes vers les EPCI.

Enfin, nous notons qu'il n'y a plus aucun ancien président d'université parmi les maires de villes universitaires. Quelques uns sont adjoints à l'image de Marie-Christine Lemardeley adjointe en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante pour la Ville de Paris. ■





L'accueil des **Étudiants Étrangers** en France

Le mardi 13 Mai s'est tenue à la Maison des Universités de Paris une première journée de travail organisée par Campus France en partenariat avec l'AVUF, la CPU et la CIUP sur la question de l'Accueil des Étudiants Étrangers en France.

Axe prioritaire d'intervention de Campus France et de ces délégations régionales comme le rappelait les responsables lors du dernier forum annuel, cette journée aura pour vocation d'être très pragmatique

avec le partage d'expériences locales concrètes et la mise en valeur de partenariat avec les acteurs déjà investis : les villes, les universités, les Crous et les étudiants eux mêmes.

Jean Luc Nahel, conseiller aux relations internationales de la CPU, Carine Camby, déléguée générale de la CIUP et Antoine Grassin directeur générale de Campus France ont ouvert les débats en rappelant l'importance de la qualité de l'accueil que nous réserverons aux

futurs étudiants en mobilité internationale dans la volonté de la France de rester parmi les pays les plus attractifs au monde.

Nous profitons de cette journée pour faire un point de la situation avec Lisa Einhorn responsable des relations aux acteurs territoriaux à Campus France et qui organise cette journée en collaboration avec les responsables des délégations régionales.

Entretien avec...

Lisa Einhorn responsable des relations aux acteurs territoriaux à Campus France



La France a retrouvé son troisième rang mondial des pays accueillants des étudiants en mobilité internationale. Expliquez nous l'action de Campus France dans la promotion de notre enseignement supérieur auprès des candidats au départ.

L'Agence Campus France, qui a pour principales missions la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil des étudiants étrangers en France et la gestion des boursiers des gouvernements français à l'étranger, peut s'appuyer sur plus de 200 bureaux, espaces et antennes implantés dans 114 pays. Ces espaces coordonnent toutes les réponses à apporter aux étudiants étrangers intéressés par l'offre de formation française, de la recherche d'information jusqu'à la pré-inscription universitaire. Ils gèrent les déclinaisons du site Internet « Campus France » dont il existe actuellement environ 76 versions locales dans 33 langues en relayant l'information globale, tout en actualisant, de manière autonome, l'information locale.

En liaison avec Campus France à Paris, qui organise les grandes manifestations dans les pays-hôtes, les Espaces assurent également la promotion de l'enseignement supérieur français dans les établissements dépendant de leur zone géographique. Des personnels régulièrement formés par l'Agence accueillent et guident les étudiants dans leur recherche, les aident dans leur choix d'une formation et les accompagnent dans les formalités administratives et consulaires préalables à leur arrivée en France.

La dernière enquête de Campus France a montré que, si les étudiants ont un avis très positif de leur séjour, des problèmes subsistent, principalement sur le plan administratif et pratique. Quelles sont les aspects sur lesquels Campus France souhaite travailler et comment ?

Campus France a débuté, fin 2013, la réalisation d'une cartographie générale des dispositifs mis en œuvre pour l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, qu'ils soient à l'initiative des établissements, des PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur) ou COMUE (Communauté d'établissements), des CROUS ou encore des villes et des régions. De plus, la présence des équipes à l'Espace Multi-Service Etudiants de Lyon et à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CiuP) à la rentrée a permis de mieux cerner les difficultés des étudiants, mais aussi de renforcer ou d'initier une réflexion commune avec les différents acteurs de l'accueil. Ces derniers ont exprimé, à plusieurs reprises, le besoin de se réunir afin d'échanger sur leur pratiques et de prendre connaissance d'autres types d'expériences menées localement. Afin de répondre à ce besoin, Campus France a organisé le 13 mai dernier une journée de travail commune, en partenariat avec la CiuP et la CPU.

La nouvelle rubrique accueil du site Internet de Campus France permettra, d'une part, d'apporter une visibilité globale aux structures mises en place, et d'autre part, de donner la possibilité aux étudiants de découvrir, avant leur départ, l'ensemble des services sur lesquels ils

pourront s'appuyer au moment de leur arrivée dans leur ville d'études. Le déploiement de passerelles entre les Espaces Campus France à l'étranger et les établissements d'Enseignement supérieur est indispensable si nous voulons favoriser une meilleure préparation de l'étudiant et ainsi faciliter l'ensemble de ses démarches, administratives et pratiques, au moment de l'arrivée. Campus France réfléchit donc aujourd'hui à la création d'outils qui faciliteraient la mise en œuvre de « Séminaires de préparation au départ », à la fois adaptés à la culture d'origine de l'étudiant, mais aussi à sa future ville d'études.

Dans cette dernière enquête toujours, l'accueil par les étudiants français eux-mêmes semblent être interrogé : avez vous des explications de ce phénomène et comment pouvez vous agir et avec qui pour améliorer cet accueil par les pairs ?

Différentes études réalisées en Australie, aux Etats-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande ou encore en Grande-Bretagne soulignent ce même manque d'interactions entre étudiants internationaux et leurs pairs. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène typiquement français. Cet isolement a également été évoqué dans plusieurs enquêtes de l'OVE. Cette situation est d'autant plus préoccupante, que l'on sait qu'il existe un lien étroit entre le degré d'intégration et les résultats universitaires des étudiants internationaux. Selon ces enquêtes, il semblerait que les étudiants nationaux et internationaux, tout comme l'ensemble de la communauté universitaire, ne disposent pas suffisamment de compétences interculturelles pour « oser » entrer en relation et développer des liens avec des étudiants issus d'autres cultures. Il paraît donc important d'encourager la généralisation des systèmes de parrainage, de tutorat ou de soutien pour les étudiants étrangers, assurés par des étudiants « locaux » ainsi que de faciliter l'échange entre les cultures en donnant aux étudiants internationaux la possibilité de partager leurs points de vue et leurs connaissances culturelles.

(Suite page 12)

CAMPUS FRANCE

campusfrance.org



(Suite de la page 11)

Les étudiants internationaux doivent être perçus comme un atout car ils constituent une opportunité pour les étudiants « locaux » de développer des compétences interculturelles, très demandées sur le marché de l'emploi. Certains établissements l'ont déjà compris : L'UPEC (Université Paris Est Créteil Val-de-Marne) a mis en place une option « Accompagnement des étudiants étrangers hors programme d'échanges » qui donnent droit à 3 ECTS.

Nous réfléchissons aujourd'hui, avec l'association IXESN France, à la création d'un dispositif national qui permettrait aux étudiants internationaux d'entrer en contact, avant même leur arrivée en France, avec un étudiant résidant dans leur future ville d'études. Notre séminaire du 13 mai tentera également d'aborder cette question et d'insister sur l'importance des programmes d'intégration sociales et culturels. Par ailleurs, Campus France vient de répondre à un appel à projet dans le cadre Erasmus +, « Partenariat stratégique » qui s'intitule ODISS.EU. Celui-ci comporte un volet de formations consacrées à la communication

interculturelle destinées aux personnel des établissements d'enseignements supérieur, mais aussi des collectivités locales et des associations d'étudiants, afin de mieux répondre à ce défi.

Un bon séjour en France, c'est aussi une valorisation pour le territoire d'accueil et principalement la ville de résidence et d'étude. Sentez-vous que les décideurs locaux ont pris conscience de ces enjeux et du potentiel de développement que représente un bon accueil de ces étudiants en mobilité? Pouvez vous nous donner des exemples et les priorités pour les années à venir de Campus France ?

Le projet européen ODISS.EU a justement pour objectif de développer les actions de coopération entre les acteurs de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants étrangers au niveau des territoires, en France comme en Europe. Il prend notamment appui sur des modèles de « bonnes pratiques » comme celle de la « Nuit des Etudiants du Monde », initiée, il y a 12 ans, par la Ville de Lyon. Aujourd'hui, cette soirée d'accueil, encouragée par l'Association des Villes Universitaires

de France (AVUF) et les associations du réseau IXesn France, se déroule simultanément dans 20 villes universitaires. Elle est organisée par les villes en collaboration avec les CROUS et les services des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur. D'autres initiatives communes ont également été lancées au cours de ces dernières années. Reims Métropole, à titre d'exemple, organise une « Welcome Week », qui a justement pour objectif de lutter contre l'isolement des primo-arrivants en facilitant leur insertion dans le tissu local. Quant aux objectifs de Campus France en matière d'accueil et de suivi des étudiants internationaux pour les prochaines années, ils s'inscrivent pleinement dans la continuité et le renforcement des projets menés depuis sa création : favoriser le déploiement des liens entre son réseau à l'étranger et en France ; fédérer les différents acteurs de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants étrangers et soutenir la mise en œuvre de dispositifs performants tout en assurant leur promotion à l'international par le biais de son réseau à l'étranger. ■

Retrouvez les archives depuis 2003.

Feuilletez les numéros en ligne et téléchargez au format PDF.

www.universites-territoires.fr

Séminaire de l'ACA : Academic Cooperation
Association Bordeaux, 16 et 17 juin

« Europe in the world. Higher education developments across the globe »



par **Antoine Godbert,**
Directeur de l'Agence
Europe-Education-For-
mation France (2e2F)

Mon élection en tant que vice-président au Conseil d'administration de l'ACA positionne notre Agence nationale comme un acteur privilégié participant activement à la réflexion sur l'avenir de l'enseignement supérieur dans le monde, dans les années à venir.

L'ACA, qui réunit tous les grands organismes européens et internationaux notamment le DAAD, le British Council, Nuffic, Campus France, est pour nous un réseau fondamental de réflexion. Nous avons proposé que la conférence annuelle se tienne en France, à Bordeaux pour des apports réciproques et constructifs au moment où le nouveau programme Erasmus+ fait de l'internationalisation de l'enseignement un de ses axes majeurs.

Les 16 et 17 juin prochains, nous accueillerons en partenariat avec l'Université de Bordeaux et Campus France environ 300 universitaires européens pour affronter les défis de la mondialisation dans les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation.

Sommes-nous dans une logique d'internationalisation totale ou bien les politiques des États restent-elles marquées par le continent où elles se déploient ? La réponse est

probablement entre les deux et nous en débattons durant ces deux jours de séminaire.

Le mathématicien français Cédric Villani, administrateur du think tank EuropaNova ouvrira la conférence.

De nombreux ateliers permettront de déployer la réflexion sur l'Afrique, la Chine, la région du Golfe, l'Inde, l'Amérique latine, le bassin méditerranéen, la Russie et les États-Unis.

La dimension mondiale du Processus de Bologne qui a largement favorisé la constitution d'un espace européen d'éducation et le nouveau programme Erasmus + désormais ouvert sur le monde seront-ils à même de relever les défis de l'enseignement supérieur en termes de coopération et de mobilité ?

Nous espérons que les ambitions des nouveaux partenariats stratégiques, européens et internationaux seront autant de leviers pour l'internationalisation de l'enseignement à un moment clé qui se caractérise notamment par l'émergence de ressources éducatives libres (REL). ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS

<http://www.2e2f.fr/evenement/264/conference-annuelle-de-l-aca>

(Les établissements français bénéficient d'un tarif préférentiel)

ACA
ACADEMIC
COOPERATION
ASSOCIATION



Zoom

■ Mémento des programmes européens 2014-2020 pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Ce mémento publié par la CPU (Conférence des Présidents d'Université) a pour but de donner aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche les principales clés permettant d'appréhender les enjeux des programmes européens.

Les établissements ont à leur disposition plusieurs programmes, Horizon 2020, Erasmus+ ainsi que des financements issus des fonds structurels Feder et FSE qu'ils peuvent combiner pour construire une véritable stratégie à l'international. ■

Info + <http://www.cpu.fr>

Mémento des Programmes Européens 2014-2020 pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

Outils Stratégiques à l'intention des responsables et des différents acteurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

ESN eREIMSmus Logement : des logements par et pour les étudiants

par Charles Dechamps, Président ESF-France

ESN eREIMSmus est une association qui œuvre pour l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux à Reims à travers la mise en place d'événements, de soirées, mais aussi... de logement pour les étudiants internationaux. Comment une association étudiante est-elle devenue bailleur ? Et comment la mise en place de logement pour les étudiants internationaux améliore-t-elle l'accueil et l'attractivité de la ville et de l'Université ?



Il y a 2 ans, l'association ESN eREIMSmus s'est rendue compte, lors de son programme de parrainage des étudiants internationaux, qu'un nombre important d'entre eux annulaient leur venue en France, malgré leur motivation. Surpris par certaines annulations de la part d'étudiants possédant un très bons dossiers académiques, les responsables d'ESN eREIMSmus ont alors décidé de contacter les étudiants ayant annulé leur venue pour comprendre la raison de leur décision. C'est alors, que l'association a fait le triste constat que de nombreux étudiants internationaux mettaient fin à leur rêve en raison de difficultés à obtenir un logement.

En effet, pour venir en France, un étudiant international hors programme d'échange doit suivre plusieurs étapes. Il doit d'abord être accepté par une université, qui prend en considération différents critères de validation variable d'une université à l'autre. Puis, après d'autres démarches, l'étudiant doit faire une demande de VISA auprès des autorités Françaises à l'étranger. Il doit en général joindre une attestation d'hébergement d'une durée d'au moins 3 mois, dans un rayon de 100 Km de son lieu d'études.

Si certains ont déjà de la famille ou des amis, résidant en France ou en Europe, pouvant faire cette attestation ou éventuellement se porter garant pour leur logement d'autres n'ont pas cette chance, et se voient refusé leur VISA.

C'est alors qu'en mai 2012, ESN eREIMSmus a été contactée par un bailleur social qui souhaitait présenter ses nouvelles offres étudiantes à ses adhérents. Après quelques échanges sur leurs logements rénovés de 13 m2, idéal pour les étudiants, l'association a été confrontée à un nouveau problème : les bailleurs sociaux ne peuvent pas attribuer de logement à un étudiant international si celui-ci n'a pas de VISA.

Un étudiant international ne peut donc pas obtenir de visa s'il n'a pas de logement, et de logement s'il n'a pas de VISA...

Une solution devait être trouvée, et c'est à ce moment là qu'ESN eREIMSmus a décidé de servir d'intermédiaire. Si un organisme HLM ne peut pas louer de logement à un étudiant qui n'a pas encore de VISA, il peut toutefois les louer à une association qui le sous-louera ensuite, par conventionnement, à ces étudiants, et c'est ce qu'il s'est passé pour l'association après quelques échanges avec le bailleur social.

Depuis la rentrée de septembre 2013, l'association gère 10 studios de 13 m2, entièrement meublés. Elle aura permis à 8 étudiants internationaux d'obtenir un VISA et de poursuivre leurs études en France. Elle aura également facilitée les procédures administratives d'arrivée et d'installation en incluant directement dans le loyer toutes les charges, y compris l'électricité.

Les perspectives de développement de cette action sont grandes, tout comme

l'impact sur l'attractivité de la ville et sur les conditions d'accueil des étudiants internationaux. Dès la rentrée prochaine, la capacité d'accueil de l'association augmentera de 36 places (+360%) dans des logements en colocation.

Les 12 nouveaux appartements se composeront de 3 chambres et pourront accueillir un étudiant local et deux étudiants internationaux par appartement, favorisant ainsi la cohésion sociale et les échanges culturels.

De plus, une remise sur le loyer pourra être mise en place dans le cadre du projet SocialErasmus développé par Erasmus Student Network, qui consiste à offrir des possibilités pour les étudiants de se rapprocher de la communauté locale et de s'engager dans des activités de bénévolat en créant un impact social positif dans les communautés locales, sur le même principes que les KAPS (Koloc' à projets solidaires) de l'AFEV. ■



Charles Dechamps est le nouveau Président ESF-France

Jumelage des communes et mobilité étudiante

par Philippe Quéré, Président d'Interfaces Compétences

L'année du 70ème anniversaire du débarquement marque également les 70 ans du mouvement « La fédération », qui fut la cheville ouvrière du développement, après la seconde guerre mondiale, de la politique de jumelage entre communes françaises et allemandes, et plus globalement entre communes européennes. Faire des jumelages des communes un véritable levier pour la mobilité étudiante et le développement du marché du travail européen est une opportunité à saisir.

A lors que nous célébrons en cette année d'élections européennes les 70 ans du débarquement, et alors que les nouvelles équipes municipales se mettent en place partout en France, nous souhaitons promouvoir un enrichissement des politiques de jumelage, afin d'en faire de véritables leviers pour la professionnalisation des étudiantes et étudiants à l'échelle d'un marché du travail européen.

Une étude de 2011 de l'International Exchange Erasmus Student Network (www.esn.org), « Exchange, Employment and added value », permet de mesurer l'impact potentiel d'années d'études ou de stages à l'étranger, pour peu que certaines conditions soient bien prises en compte, pour amorcer réellement un mobilité européenne.

97% des étudiants ayant eu une telle expérience la juge positivement. Mais elle n'est pas suivie, loin s'en faut, par une mobilité professionnelle à l'échelle européenne. Les freins principaux qui ont été relevés par cette étude à grande échelle (plus de 21.000 étudiants interrogés), sont les questions de logement, les enjeux financiers, et les liens personnels. Et cela alors même que ces mêmes étudiants et jeunes diplômés seraient attirés par une telle première expérience professionnelle dans un autre pays européen au nom de l'élargissement de leurs opportunités professionnelles, de la recherche de meilleures conditions de travail, et d'un meilleur salaire.

Les collectivités territoriales, sans se limiter aux seules accueillant des établissements universitaires, peuvent accompagner très activement cette mobilité européenne naissante, via notamment leurs politiques de jumelages.

(Suite page 15)



(Suite de la page 14)

Identifier avec leurs communes partenaires les possibilités de croisement d'offres de stages des entreprises locales, mobiliser quelques familles d'accueil pour des hébergements de plusieurs mois des étudiants concernés par ces périodes de stages, identification des acteurs associatifs pouvant contribuer activement à l'intégration sociale de ces étudiants, etc.

Les universités quant à elle, en plus de la mise en œuvre du programme Erasmus, peuvent accentuer encore leur attention sur les enjeux de la vie associative étudiante, qui est un levier fort d'intégration et de construction des liens personnels à même de favoriser l'intégration d'étudiants étrangers. ■

Info +

interfaces-competences-coop.fr

Entretien avec...

Aspasia Nanaki est Docteur en Science de l'éducation & science des langues, Secrétaire Générale de l'Institut d'Études Avancées de Nantes et Fondatrice de l'association des étudiants internationaux «Autour du monde»..



Vous avez une expérience personnelle, mais aussi une expertise d'analyse via des travaux de recherche et d'accompagnement, via des activités associatives, de la mobilité européenne des étudiants et de la mobilité professionnelle des jeunes diplômés européens.

Quelques mots sur votre parcours personnel, associatif et professionnel, dans ce qu'il a à voir avec les questions de mobilités étudiante et professionnelle européennes ?

Mon expérience de la France a commencé avec un jumelage. Ma première venue en France à 16 ans était à l'occasion d'un échange dans le cadre d'un jumelage entre ma commune en Crète et Castillon la Bataille près de Bordeaux. Cela m'a donné le goût de l'étranger que j'ai essayé de retrouver dans mes études en travaillant sur les mobilités scolaires. Je souhaitais faire un Erasmus sur les problèmes rencontrés par les étudiants au niveau de la socialisation. Je suis un exemple de cette mobilité, mon parcours professionnel ayant pu s'inscrire dans cette logique. Mon premier poste à responsabilité était à la maison des chercheurs étrangers.

Avez-vous connaissance d'initiatives de communes de toutes tailles pour appuyer et favoriser tant le départ de certains de leurs jeunes vers des expériences de formation et des premières expériences professionnelles à l'étranger, que pour favoriser l'arrivée et l'intégration d'étudiants et jeunes diplômés européens sur leur territoire ?

Il y a énormément d'initiative de communes. La France est très marquée par les relations avec l'Allemagne mais les pratiques de jumelage sont diverses en Europe. Beaucoup de dispositifs peuvent s'articuler à une politique de jumelage, comme le SVE, le VIE. Des bourses ou subventions peuvent être apportées à des projets de jeunes ou moins jeunes. Dans de nombreux cas, les jumelages sont la conséquence et non la cause, de projets communs entre habitants de communes.

L'étude de l'ESN met notamment en avant la question des liens personnels, de l'insertion « sociale » qui pourrait grandement favoriser la perspective d'une insertion professionnelle pour des étudiants étrangers. Partagez-vous ce constat, et pensez-vous que des dynamiques associatives étudiantes puissent être à la hauteur pour relever ce défi ?

Je partage le constat de l'étude de l'ESN. Souvent les structures comme des associations sont très sollicitées pour faciliter l'intégration, et organiser les contacts entre les divers univers des étudiants internationaux. Essayer de sortir les étudiants de leur isolement est l'objectif prioritaire. Café polyglotte, échange avec les familles d'accueil, parrainages avec des étudiants français, etc., sont autant de moyens pour favoriser la socialisation ou mieux encore de monter complètement des projets avec les étudiants visés. Des stages spécifiques pour les étudiants étrangers en France peuvent être mis en place notamment dans le cadre du développement international des PME. L'accès à l'emploi est déjà difficile pour les locaux, il faut se représenter les obstacles pour les étudiants internationaux. La logique de réseau est déjà importante pour les locaux... Il faut acquérir des codes culturels.

Dans ma thèse j'ai montré que les espaces associatifs peuvent être des lieux permettant aux étudiants de garder un regard positif, alors même qu'il y a des difficultés d'intégration. Une sorte de « bulle » des étudiants internationaux peut se former et les enfermer. Le risque est réel de rester dans un regard de « touriste ». Il faut des opportunités pour se confronter à la réalité du pays et de la société. L'insertion sociale est le préalable à l'insertion professionnelle, or cette dernière est un parcours difficile. Il faut donc des lieux hybrides, informels, pour favoriser, enclencher et accompagner cette dynamique. ■

Les politiques locales de l'emploi et l'insertion des jeunes diplômés

Par Daniel Lamar

Conseil en politiques de l'orientation, de la formation et de l'emploi

Les villes, intercommunalités, communautés d'agglomération ou communautés urbaines interviennent dans le secteur de l'emploi directement ou indirectement (Maisons de l'Emploi, PLIE, Missions locales, clause sociale, événementiel emploi, etc.) de manière régulière. C'est le plus souvent en faveur de publics réputés éloignés de l'emploi, par exemple, elles interviennent en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

En ce qui concerne les étudiants des Universités, les collectivités locales interviennent, ou soutiennent des initiatives, concernant l'obtention de jobs étudiants (qu'il s'agisse de petits boulots de quelques heures hebdomadaires jusqu'aux emplois aux horaires plus lourds des étudiants salariés) et, éventuellement, en faveur l'obtention de stages de cursus sur le territoire par le rapprochement avec les entreprises locales.

Le public des jeunes sortants de l'enseignement supérieur en recherche d'emploi pose un problème particulier pour les acteurs locaux. En effet, une partie des étudiants quittent le site au terme de leurs études : soit en raison de leur formation (Par exemple, les 25 étudiants d'un master2 de Droit européen ne trouveront pas tous un emploi dans une même ville), soit qu'ils retournent dans leur région d'origine une fois le diplôme en poche.

Les Universités et les Universitaires ont d'après la Loi une « mission d'insertion professionnelle des étudiants » qui concerne la préparation des étudiants à l'entrée dans la vie active mais pas de responsabilité de placement de leurs étudiants selon les textes. Les derniers textes ont renforcés les responsabilités des services universitaires en charge de

l'insertion professionnelle (BAIP, SCUIO, plateforme, etc.) en matière d'obtention d'offres et du suivi des stages. Les acteurs des universités à de très rares exceptions ne souhaitent pas prendre en charge d'accès à l'emploi de leurs étudiants.

Un protocole d'accord entre les universités et les acteurs du Service Public de l'emploi, suite au Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, a fixé fin février des pistes pour « permettre à chaque jeune issu de l'enseignement supérieur, diplômé ou non, de bac à bac+8, de disposer d'une préparation à l'insertion professionnelle et d'un accompagnement vers l'emploi adaptés à ses besoins ». Cette mesure apparaît comme la conséquence de la cessation d'activité de l'Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes diplômés (AFIJ) à fin 2013, suite à la décision d'arrêt des financements publics à cette association pour 2014.

Ce protocole prévoit de développer les partenariats entre les acteurs du service public de l'emploi et les services des Universités afin d'assurer un continuum entre les deux partenaires publics. Le protocole fixe « une répartition des rôles entre les différents acteurs du service public de l'emploi :

- les missions locales ont plutôt vocation à accompagner les jeunes sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme ou les jeunes diplômés qui ont du mal à accéder à l'emploi et rencontrent des difficultés sociales ;
- l'offre de services de l'APEC vise principalement les étudiants diplômés de master et elle prêter une attention particulière à l'insertion des jeunes docteurs qui peuvent rencontrer des difficultés spécifiques ;
- enfin, Pôle emploi joue un rôle de

pivot, pouvant faire accéder les jeunes diplômés aux nombreuses prestations proposées, dont certaines sont spécialement conçues pour eux.

Ce schéma apparaît aux professionnels et aux experts comme très théorique. En effet, les universités manquent de moyens financiers, donc humains, pour faire fonctionner correctement les BAIP. Les Missions Locales devraient prendre en charge de nouveaux publics (sauf exception dans le cas de quelques missions locales qui ont un accueil post bac) sans moyens, ni outils. La couverture territoriale de l'APEC est réduite et son action en faveur des jeunes diplômés est en forte diminution après une période de forte activité des deux dernières années (lié à la mobilisation de ses fonds propres).

La question de la prise en charge de la part des jeunes diplômés éloignés de l'emploi n'est donc en aucun cas résolue et le chantier reste ouvert. Les territoires ne peuvent écarter cette question qui concerne de nombreux jeunes. L'enquête « Génération 2010 » du CEREQ, qui vient d'être publiée, confirme les difficultés croissantes d'insertion de ces jeunes. ■

**JEUNESSE**UN AUTRE REGARD,
DE NOUVELLES POLITIQUES**RAPPORT DE
L'ENQUÊTE 2014****observatoire
de la jeunesse
solidaire**

LES JEUNES ET L'ENGAGEMENT POLITIQUE

→ L'ENQUÊTE ANNUELLE AFEV-AUDIREP-FONDATION BNP PARIBAS
→ LES RÉACTIONS D'EXPERTS, DE PERSONNALITÉS ET DE JEUNES ENGAGÉS
DANS LES ASSOCIATIONS

Février 2014

Organisé par



Avec le soutien de



Avec la participation de





L'Afev et les RUE 2014

L'Afev était présente au Palais des Congrès de Paris, les 20 et 21 mars dernier, lors des Rencontres Universités Entreprises (RUE).

À cette occasion, Elise Renaudin – directrice déléguée de l'Afev – a présenté les Plateformes de l'engagement solidaire, au cours d'un atelier portant sur l'engagement des Universités, de leurs étudiants et personnels, mais aussi des habitants et entreprises du territoire. Les plateformes de l'engagement solidaire sont un projet initié par l'Afev, qui ont pour objectif de mutualiser et renforcer les dynamiques d'engagement solidaire et d'ouverture sur le territoire. Pour cela, elles s'appuient sur des lieux dédiés au sein des campus, qui mobilisent les étudiants, en associant les enseignants chercheurs et les personnels administratifs. A titre d'exemple, à l'Université de Nanterre, la plateforme soutient l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire à l'initiative de deux associations étudiantes, Handiversité et Labeess.

Les colocations solidaires (Kaps), autre projet porté par l'Afev, ont été présentées par Françoise Morsel – département Innovation, recherche, université de la Caisse des Dépôts – lors d'un atelier portant sur les pistes existantes afin de résoudre les difficultés du logement étudiant. La Caisse des Dépôts et l'Afev ont signé une convention cadre triennale pour la mise en œuvre de la coopération entre les universités et les territoires et l'émergence de campus durables (présentée dans le dernier numéro). Nicolas Golovtchenko – VP délégué au patrimoine de l'Université de Toulouse II le Mirail, ainsi que l'Afev, étaient également présents pour présenter le projet. ■

Initiatives

Chaque année, depuis 2009, l'Afev publie une étude annuelle sur les enjeux liés à la jeunesse. Une démarche née de la volonté de comprendre le rapport de la société française à sa jeunesse en croisant les regards des Français et d'acteurs de la vie publique.

Cette enquête exclusive menée avec l'institut Audirep et avec le soutien de la Fondation BNP Paribas, porte sur le regard des Français sur les jeunes et les politiques publiques menées en faveur de la jeunesse. Elle est complétée par les contributions d'experts, de partenaires et par les témoignages des jeunes eux-mêmes.

Le nombre important d'abstentionnistes lors des récentes élections municipales, en particulier chez les jeunes (59%, proportion identique lors des municipales de 2008), ne doit pour autant pas laisser croire à un désintérêt des jeunes vis-à-vis de la politique.

Résumé des résultats :

Les jeunes s'intéressent à la politique. Plus

de la moitié des jeunes (55%) déclarent que la politique est importante dans leur vie, plus de 8 jeunes sur 10 suivent son actualité.

Cependant, 1 jeune sur 3 (et près de 40 % des 25-30 ans) ne se retrouve dans aucune offre politique.

La défiance constatée vis-à-vis de la politique ne doit pas être interprétée comme un désintérêt, mais plutôt comme une insatisfaction vis-à-vis du système politique actuel.

Quelles propositions les jeunes font-ils pour renouveler la démocratie ?

De cette enquête ressortent trois enseignements particulièrement forts :

- L'envie des jeunes d'agir avant tout au niveau local et dans les associations ;
- Leur volonté de participer plus directement à la démocratie, en comprenant mieux ce qui s'y joue grâce à l'école et en participant à des espaces de co-construction et de dialogue ;
- Enfin un désir très marqué d'une meilleure prise en compte de leur voix : la reconnaissance du vote blanc, la facilitation des démarches administratives, la réservation de sièges d'élus aux catégories les moins représentées.

Ils expriment fortement leur envie de s'engager davantage au sein des associations (plus de 8 jeunes sur 10).

Plus de 8 jeunes sur 10 aspirent à la création de lieux de participation et de dialogue dans leur ville sous la forme de conseils d'enfants et de jeunes.

Par ailleurs, la très grande majorité des jeunes souhaite qu'il y ait plus d'espaces d'explication sur la vie politique à l'école (78 %). ■

Info +

Vous pouvez retrouver l'intégralité du rapport à cette adresse

<http://jeunes-solidaire.org/>



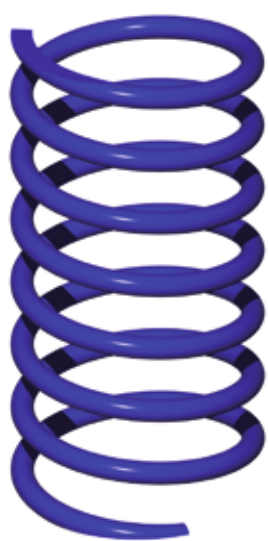


L'ORSU a été initié par l'Afev et UNICEF France, en association avec l'ARF, l'AVUF et la CPU, avec le soutien de la MGEN et en partenariat avec Universités & Territoires. Le comité d'orientation est présidé par Camille Galap. Retrouvez les contributions et bonnes pratiques de l'ORSU.

L'Université : un outil de lutte **contre l'isolement lié à la perte d'emploi**

Par **Julie Testi**, chargée de mission de l'ORSU

L'Université de Technologie de Compiègne (UTC) - membre du PRES Sorbonne Universités - met en place le dispositif RESSORT qui a été initié en 2007 par une école d'ingénieurs du Pas de calais et qui a pour vocation d'ouvrir les écoles et universités aux demandeurs d'emploi et aux personnes en reconversion professionnelle qui souhaitent « rebondir et prendre de l'élan ».



Regroupement
Enseignement
Supérieur
Soutien
Opérationnel
Revitalisation
Territoire

Prendre de l'élan et rebondir

Le projet RESSORT s'inscrit dans une logique de responsabilité sociétale des écoles et universités et de développement au service des territoires. Il s'intègre également dans une logique de formation tout au long de la vie, les établissements d'enseignement supérieur étant à même d'accueillir les personnes qui le souhaitent à différents moments de leur carrière professionnelle. Pour Frédéric Huglo –directeur délégué de l'UTC- initiateur de RESSORT, il s'agit donc bien, dans un contexte de crise, de montrer que « *le chômage loin d'être une fatalité peut être une période de ressource et de transition vers de nouvelles activités professionnelles dans laquelle les écoles et universités ont un rôle à jouer* ».

COMBATTRE LA PERTE D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE.

Pour ce faire, l'UTC, en lien avec des organismes tels que l'APEC, la CCI, les maisons

de l'emploi, avec des organisations syndicales, des collectivités territoriales et des entreprises partenaires (comme la Société Générale, EDF, Brézillon, Lyonnaise des eaux) offre aux personnes en transition professionnelle des moyens matériels, pédagogiques et logistiques préexistants dans l'établissement, afin de leur permettre de rester visibles professionnellement. Parallèlement à cela, l'UTC a signé en février 2014 avec Pole emploi Picardie une convention portant notamment sur le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience et de la formation continue.

Les personnes accueillies, dont le profil est en adéquation avec les disciplines représentées au sein de l'établissement, bénéficient des mêmes moyens que les étudiants et les enseignants chercheurs. Ils ont donc accès à tous les moyens de l'établissement : bibliothèque, bureaux, mais aussi réseau et carnet d'adresses au travers de rencontres

avec des professionnels. Le but étant de leur permettre de rester en lien avec leur environnement professionnel en évitant les situations d'isolement souvent induites par les périodes d'inactivités. Ce dispositif n'a pas pour objectif de développer de nouveaux services au sein de l'établissement, mais de se baser sur l'existant.

UN VECTEUR DE LIEN ENTRE L'UNIVERSITÉ ET LE TERRITOIRE.

Le projet est loin d'être un processus descendant. Frédéric Huglo souligne que « les personnes accueillies au sein du dispositif RESSORT ne font pas que recevoir, elles apportent également à l'établissement au travers de leurs expériences professionnelles ». Cet échange est favorisé par un système de parrainage des personnes accueillies par des enseignants-chercheurs. Des initiatives telles que les « petits déjeuners RESSORT » leur permettent également de rencontrer industriels, créateurs d'entreprises et porteurs de projets.

Le projet RESSORT est créateur de lien cohésion social sur le territoire d'implantation de l'établissement, en renforçant les liens entre les enseignants-chercheurs et les cadres d'entreprises.

L'université de Technologie de Compiègne accueille actuellement 25 pensionnaires, ingénieurs ou cadres en transition professionnelle au sein du dispositif RESSORT. L'expérimentation qui a débuté dans le Nord-Pas-de-Calais s'étend aujourd'hui dans toute la Picardie et a vocation à se dupliquer dans d'autres territoires. ■

Info + www.orsu.fr